

Offre de services ACIIQ

*C*ontexte

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2016, les membres ont demandé aux administrateurs de l'association d'établir une offre de services claire et détaillée.

Les administrateurs se sont engagé à rendre disponible une offre de services aux présidentes des Conseils des infirmières et infirmiers (CII) leur fournissant ainsi un document complet et concret en vue des échanges avec les membres de leurs comités exécutifs du conseil des infirmières et infirmiers (CECII) de leur établissement afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée quant à leur renouvellement ou nouvelle adhésion à l'ACIIQ.

L'association a pour mission de fournir le soutien nécessaire aux Conseils des infirmières et infirmiers (CII) des Centres de santé et de services sociaux du Québec (CSSS), par le biais de leurs comités exécutifs (CECII) dans l'accomplissement de leurs fonctions et obligations qui leur sont dévolues par la Loi, pourvu qu'ils soient membres de l'association.

Répondre aux différentes questions des membres en lien avec :

- le rôle, les responsabilités et les nouveaux mandats d'un CII envers le CA et le PDG
- le mandat du CII qui intègre maintenant celui des révolus CIR
- la position stratégique qu'occupe le CII dans l'organigramme

Possibilité d'obtenir des avis juridiques en lien avec :

- le rôle et les responsabilités du CII
- le nouveau mandat du CII
- le pouvoir discrétionnaire du CII que lui confère sa position stratégique dans l'organigramme et les stratégies pour exercer son pouvoir
- l'interprétation des règlements et des lois afin de mieux saisir l'impact sur le CII, sur la pratique infirmière, sur le système de santé et sur la qualité de soins et des services à la clientèle
- tout autre questionnement en lien avec les CII

De la formation peut être offerte aux membres de l'ACIIQ sur :

- les rôles et les responsabilités des CII
- le nouveau mandat des CII
- l'action politique et le savoir-faire de la politique
- tout autre sujet nécessaire au bon fonctionnement du CII

Les établissements membres de l'ACIIQ recevront la formation gratuitement mais en défrayant le coût du support informatique choisi ainsi que les frais de déplacement du formateur, si sa présence est requise. Tant qu'aux établissements non membres, un frais fixe de 200 \$ sera demandé ainsi que les frais du support informatique choisi et le remboursement des déplacements s'il y a lieu.

L'association a pour objet d'assurer une représentativité au niveau des instances décisionnelles d'intérêt telles que l'Ordre des infirmières et infirmiers de Québec (OIIQ), le ministère de Santé et de Services sociaux (MSSS), le Ministre, etc.

Représenter les CII auprès des instances politiques telles le MSSS :

- influencer les législateurs pour la mise en place de lois et de règlements permettant des canaux fluides entre le CII, le CA et le PDG sans entremetteur et en toute transparence
- favoriser la mise en place de pratiques de gestion qui tiennent compte de la contribution des infirmières
- partager les réalités vécues par les membres et influencer le ministère afin de provoquer des changements favorisant le positionnement des CII de nouveaux établissements
- influencer les décisions politiques au regard de la pratique infirmière ainsi que de la contribution des infirmières au système de santé vis-à-vis l'accès aux soins et services

Représenter les CII auprès de la directrice nationale des soins infirmiers et des autres professionnels :

- l'informer de l'état de situation du fonctionnement des CII et des difficultés vécues par les CII
- faire alliance sur certains dossiers stratégiques
- favoriser les consultations sur les projets ministériels en lien avec la pratique infirmière
- collaborer aux projets novateurs
- collaborer étroitement et se positionner avec la DNSI dans tout dossier pertinent concernant les mandats des CII

Maintenir nos alliances avec nos différents partenaires du réseau tels que l'ACMDPQ, l'ACMQ, l'OIIQ, etc.

Se positionner, s'il y a lieu, sur toute question à caractère provincial, concernant la qualité, l'organisation et la distribution appropriées des soins et services dispensés à la population, à l'enseignement et à la recherche.

L’association a pour mandat de créer une banque d’informations pour faciliter le travail des CECII

Fournir aux membres l’opportunité d’utiliser des documents développés par l’ACIQ pour les soutenir dans l’élaboration de projets d’ordres du jour, de procès-verbaux, de lettres, d’avis, de recommandations et de rapports annuels.

Favoriser la concertation et le réseautage entre les CII des différentes régions

Tenir des rencontres et favoriser les échanges lors de la table des présidentes de CII animées par l’association.

Rendre accessible une plateforme technologique comme le site Web de l’association afin de faciliter le partage d’informations et des stratégies politiques novatrices.

Publier sur le site Web le répertoire des présidentes des CII de l’ensemble des établissements du Québec pour nos membres.

Offrir un colloque des CII à chaque deux ans et proposer un tarif préférentiel pour les membres.

Informers les membres des nouveautés, des travaux de l’ACIQ et de toute information pertinente pour l’exercice de leurs fonctions par l’entremise d’infolettres.

Réalisations de l'Association des conseils des infirmières et infirmiers du Québec

- Dépôt d'un mémoire au ministre de la Santé et des services sociaux en lien avec le projet de Loi 10
- Tenue du premier colloque de l'ACIQ regroupant plus de 70 personnes
- Élaboration d'un règlement-type pour le fonctionnement des CII en collaboration avec la DSI provinciale, entérinée par le ministre de la Santé et des services sociaux et transmis aux PDG des établissements
- Réponse aux questions des membres sur les enjeux actuels principalement en lien avec la réorganisation du réseau
- Échanges avec la directrice nationale des soins infirmiers et autres professionnels du MSSS (DNSIAP) afin de maintenir les liens établis avec sa prédécesseure
- Ébauche d'une lettre d'avis et de recommandations portant sur le projet de refonte de la LSSSS
- Tenue d'une rencontre téléphonique avec les présidentes des CII membres
- Tenue d'une assemblée générale extraordinaire avec les membres actuels et les membres potentiels sur invitation aux présidentes de CII et aux DSI
- Participation à la 2^e phase de l'analyse prospective sectorielle de Pôle Santé Montréal sur la gouverne en soins infirmiers

Coût de l'adhésion annuelle

La cotisation annuelle a été établie à 500 \$ pour les CISSS, les CIUSSS et les centres hospitaliers avec une modulation à déterminer par les administrateurs de l'ACIQ pour les organisations de moins de 200 infirmières.

Le processus d'adhésion pour l'année 2016-2017 s'effectuera sous peu via le site Internet de l'ACIQ.

L'offre de services de l'ACIQ sera à la hauteur des ressources mises à sa disposition. L'avenir de l'ACIQ est tributaire de l'adhésion des CII de l'ensemble du Québec.

La LSSSS concède aux infirmières une instance politique par le biais du Conseil des infirmières et infirmiers, il est essentiel de l'utiliser afin de faire valoir les nombreuses et les précieuses contributions des infirmières et infirmiers au maintien d'un régime public de santé, à l'accessibilité des soins, et à la qualité de soins infirmiers.